



ROUTE

Savoir faire la différence

Madame, Monsieur,

L'entreprise EIFFAGE ROUTE va réaliser pour le compte de la Ville de Vias la **réfection du Chemin de la Gardie**. La circulation sera donc modifiée durant la durée des travaux. Vous trouverez ci-dessous un plan des déviations :

## ZONE DE TRAVAUX : REFECTION DU CHEMIN DE LA GARDIE

Du Mercredi 20 Mars au Vendredi 22 Mars 2024

**AVEC FERMETURE STRICTE DU CHEMIN DE LA GARDIE**

**LE JEUDI 21 MARS** (journée d'application des enrobés)





ROUTE

Savoir faire la différence

### DEBUT DU CHANTIER



1/ Début zone de travaux :

Carrefour RD137/ Chemin de la Gardie

### CARREFOUR



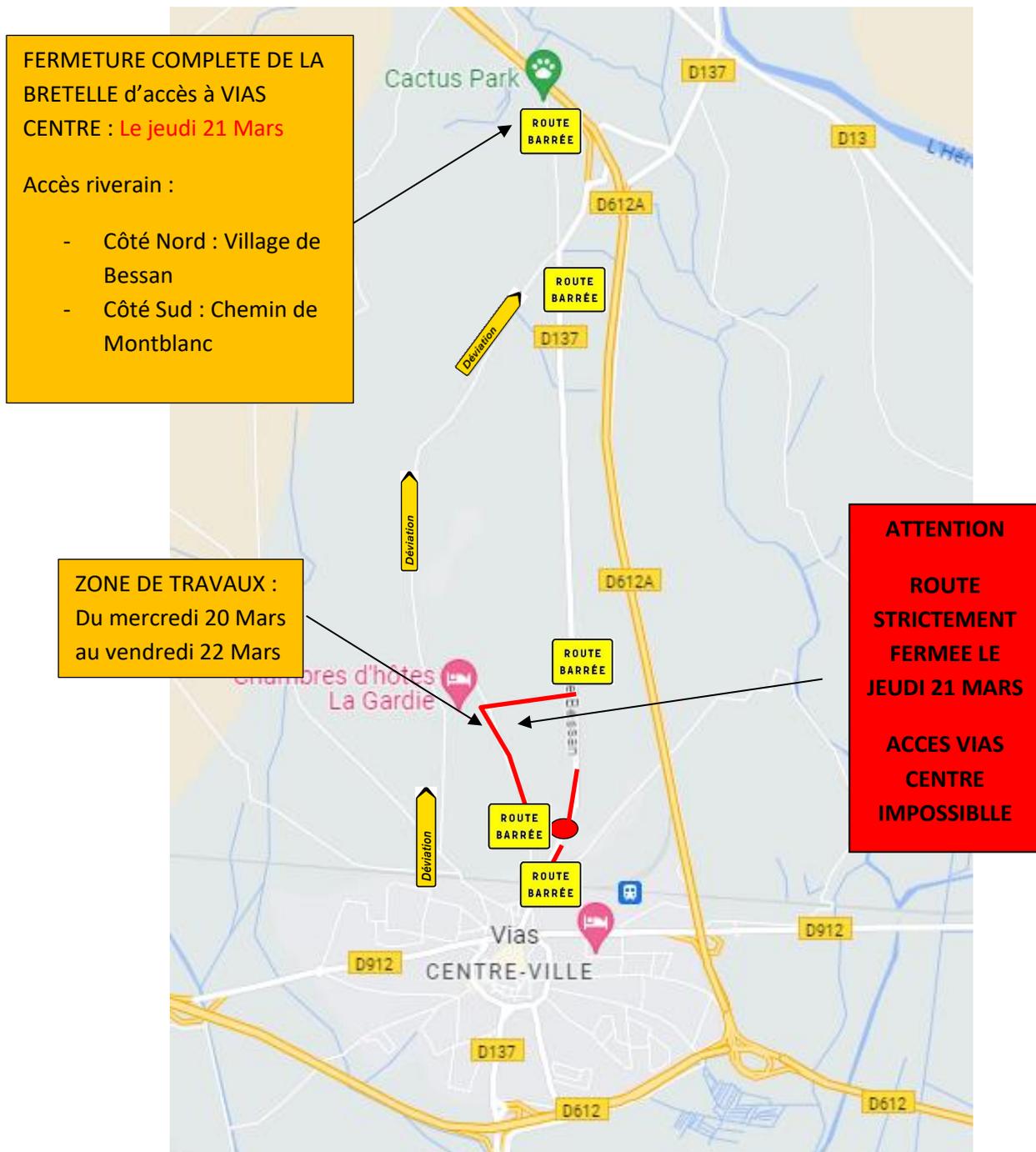
2/ Zone de travaux

### FIN DU CHANTIER



## Fermeture complète de la bretelle RD612 accès à « VIAS Centre »

### Déviation Obligatoire direction « VIAS Plage »





ROUTE

Savoir faire la différence

Afin de mener à bien ce chantier dans les meilleures conditions, de minimiser les désagréments qu'il pourrait engendrer chez vous, nous tenons à vous assurer que nos collaborateurs seront très attentifs à la mise en place des moyens nécessaires à la bonne gestion des interfaces entre les zones de travaux et leur environnement. En particulier, la vigilance de nos équipes sera permanente pour prévenir les risques et nuisances liés à ce type d'intervention.

Pour parfaire votre information, vous trouverez ci-dessous quelques éléments relatifs au chantier, qu'il nous semble essentiel de porter à votre connaissance :

1. Les horaires de travaux sont de 08h00 à 17h00.
2. La signalisation temporaire mise en place (panneaux, balisage, clôture, signaux lumineux...) répond à des exigences réglementaires mais vise surtout à assurer votre sécurité et celle de notre personnel. Nous vous remercions de bien vouloir la respecter.
3. Les accès, les circulations et le stationnement à proximité des zones de travaux peuvent être modifiés temporairement pour des raisons de service et de sécurité. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les perturbations éventuelles qu'ils pourraient occasionner et vous remercions de respecter les dispositions mises en œuvre.
4. Les techniques de travaux et les matériels utilisés seront choisis pour limiter, autant que possible, les nuisances à l'environnement de chantier.
5. La propreté des zones de travaux, et de leurs abords, fera l'objet d'une attention particulière de nos équipes. Nous vous remercions de ne jeter aucun débris sur les différentes emprises de chantier.



**NOUS VOUS REMERCIONS DE NE PAS STATIONNER DANS L'EMPRISE DU CHANTIER**



Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, soyez, Madame, Monsieur, assurés de notre total engagement en matière de sécurité et d'environnement.